

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DGRI 102 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2016.

MM. Patrick KLUGMAN, Bruno JULLIARD, M^{me} Colombe BROSEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de prendre en charge l'ensemble des frais engagés pour l'accueil des victimes et proches de victimes invitées aux cérémonies de commémoration du 13 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et Madame Colombe BROSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris (Délégation générale aux relations internationales) est autorisée à prendre en charge l'ensemble des dépenses engagées pour l'accueil des victimes et proches de victimes du 13 novembre 2015 et de leurs proches, invités aux cérémonies organisées le 13 novembre 2016 à Paris. Ces dépenses incluent notamment des prestations de voyage et d'hébergement délivrées par le prestataire Avexia, des remboursements de frais avancés par les particuliers, des frais de taxi et d'accueil par la Protection civile de Paris.

Article 2 : Les personnes qui figurent sur la liste de victimes établie par les services de l'État, jointe en annexe, qui auraient avancé des frais de transport, d'hébergement ou autres, pourront être remboursées sur présentation des justificatifs requis.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, estimé à un moment maximal de 200 000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des relations internationales, exercices 2016 et suivants, centre financier 07, fonction VO48, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO